



Commission
européenne

une monnaie  plein d'opportunités



UNE EUROPE, UNE MONNAIE

Le chemin vers l'euro



ENSEmble
DEPUIS 1957

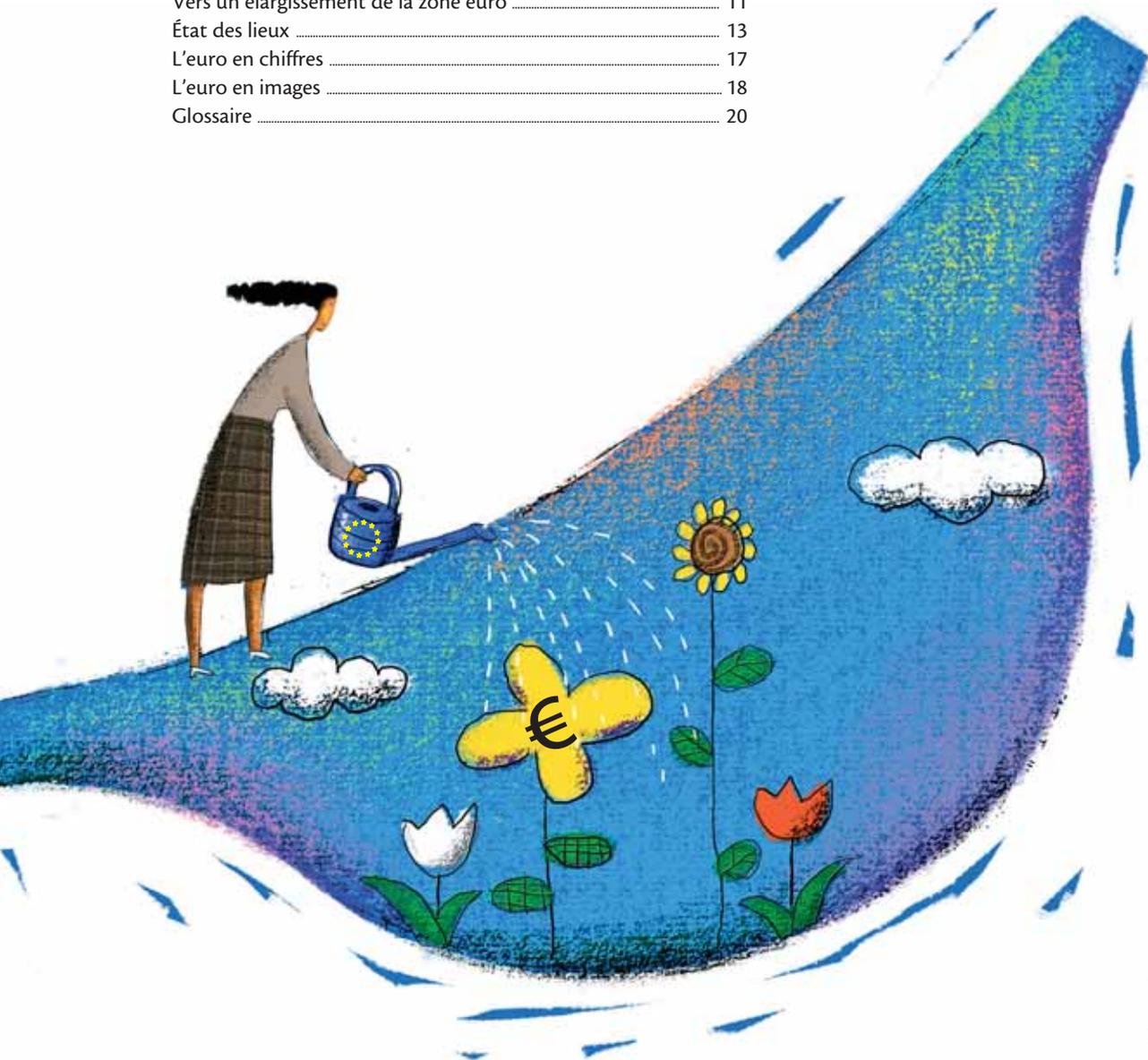


UNE EUROPE, UNE MONNAIE

Le chemin vers l'euro

SOMMAIRE

Qu'est-ce que l'Union économique et monétaire?	1
Vers une Union économique et monétaire: de 1957 à 1999	2
L'euro est lancé: de 1999 à 2002	8
Gérer l'Union économique et monétaire	9
Vers un élargissement de la zone euro	11
État des lieux	13
L'euro en chiffres	17
L'euro en images	18
Glossaire	20



Qu'est-ce que l'Union économique et monétaire?

D'une manière générale, l'Union économique et monétaire (UEM) s'inscrit dans le processus d'intégration économique. Des États indépendants peuvent intégrer leurs économies à des degrés divers afin de bénéficier des avantages inhérents à la taille de l'Union, comme une plus grande efficacité interne et une meilleure résistance aux événements extérieurs. Les degrés d'intégration économique peuvent être scindés en six étapes:

LES ÉTAPES DE L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE

1. Une zone économique préférentielle (avec des tarifs douaniers réduits entre certains pays).
2. Une zone de libre-échange (sans droits de douane internes entre les pays participants sur une partie ou l'ensemble des marchandises).
3. Une union douanière (avec des tarifs douaniers externes communs vis-à-vis des pays tiers et une politique commerciale commune).
4. Un marché commun (avec des règles communes sur les produits et une libre circulation des marchandises, des capitaux, de la main-d'œuvre et des services).
5. Une union économique et monétaire (un marché unique avec une monnaie unique et une politique monétaire commune).
6. Une intégration économique complète (tout ce qui précède, plus une harmonisation de la fiscalité et d'autres politiques économiques).

L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ET L'UEM EN EUROPE

Le degré d'intégration économique dans l'Union européenne varie. Tous les États membres font partie de ce que l'on appelle l'UEM, et forment un marché commun, aussi appelé **marché unique**. Ils coordonnent leurs politiques économiques pour concourir aux objectifs de l'UEM. L'adoption de l'euro est une obligation dictée par le traité instituant la Communauté européenne (ou **traité CE**). Plusieurs États membres sont à un stade d'intégration plus avancé et ont adopté une monnaie unique, l'euro. Ces pays forment la zone euro et, outre la monnaie unique, ils ont une **politique monétaire** commune gérée par la **Banque centrale européenne**. Les États membres qui ne font pas partie de la zone euro conservent leur monnaie nationale et mènent leur propre politique monétaire. Le degré d'intégration économique au sein de l'UEM est donc un hybride des étapes 4 et 5 de la liste ci-dessus. Pour parvenir à une intégration économique complète, il faudrait que tous les États membres rejoignent la zone euro et harmonisent leurs politiques fiscales, notamment en matière d'imposition, ainsi que d'autres politiques économiques.

Les mots en bleu sont expliqués dans le glossaire figurant à la fin de la brochure

Les leçons du passé

L'intégration économique d'États indépendants n'est pas un phénomène nouveau. L'Union monétaire latine, comprenant la Belgique, la Grèce, la France, l'Italie et la Suisse, a existé de 1865 à 1927. L'Union monétaire scandinave a uni le Danemark, la Norvège et la Suède, de 1873 à 1924. Le Zollverein allemand, peut-être l'un des exemples les plus achevés, a débuté en 1834 par une union douanière entre plusieurs principautés allemandes, pour aboutir à la création d'une banque centrale, la Reichsbank, et d'une monnaie unique, le Reichsmark, en 1875.





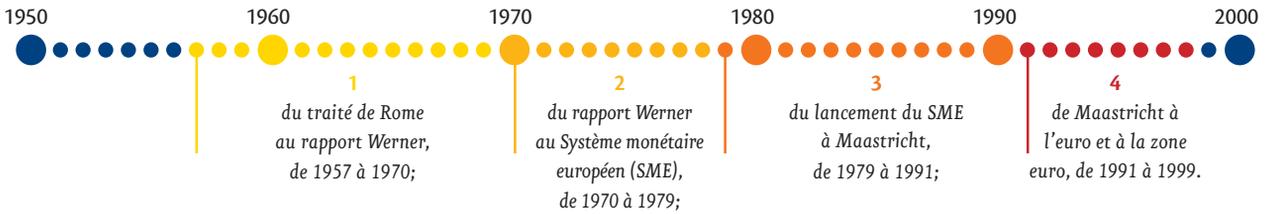
Vers une Union économique et monétaire: de 1957 à 1999

Dès la fin des années 60, nourrie par la perspective d'une stabilité monétaire et d'un environnement propice à la croissance et à l'emploi, l'ambition de construire l'UEM était un thème récurrent dans les débats sur l'Union européenne. Toutefois, divers obstacles politiques et économiques en ont barré la voie, jusqu'à la signature du **TRAITÉ DE MAASTRICHT** (traité sur l'Union européenne ou traité UE) en 1992. À plusieurs reprises, la faiblesse de l'engagement politique, les divergences sur les priorités économiques, le manque de convergence économique et

l'évolution des marchés monétaires internationaux ont contribué à freiner les progrès vers l'UEM.

Malgré tout, la seconde moitié du XX^e siècle a été marquée par la recherche constante d'une coopération économique plus approfondie entre les États membres afin de renforcer les liens politiques qui les unissaient et de protéger le marché commun.

La transition vers l'Union économique et monétaire actuelle s'articule autour de quatre phases:



DU TRAITÉ DE ROME AU RAPPORT WERNER: DE 1957 À 1970

Peu de mentions de la monnaie dans le traité de Rome

L'ordre qui régissait les économies de marché d'après-guerre en Europe, en Amérique du Nord et au Japon se fondait sur le système de **Bretton Woods**, qui assurait la stabilité monétaire dans un cadre international où l'or et le dollar prévalaient comme étalons monétaires. Les auteurs du **traité de Rome** supposaient donc que la stabilité des cours resterait la norme et que la construction de l'Europe pouvait reposer simplement sur la mise en place d'une union douanière et d'un marché commun permettant la libre circulation des marchandises, des services, des personnes et des capitaux.

Fin des années 60: l'heure des turbulences monétaires a sonné

Le système de Bretton Woods avait déjà commencé à montrer des signes de tension à la fin des années 50. Vers 1968-1969, les turbulences du marché imposèrent une réévaluation du mark allemand et une dévaluation du franc français, présageant une nouvelle ère d'instabilité monétaire. Cette situation mettait en danger le système de prix de la politique agricole commune, principale réalisation de la Communauté européenne à cette époque.



© Communautés européennes

Ci-dessus: signature du traité de Rome (25 mars 1957).

Ci-dessous: Pierre Werner.

La Communauté se tourne vers l'UEM pour favoriser sa prospérité économique et son développement politique

Dans ce contexte troublé, alors que l'union douanière était en grande partie achevée, la Communauté entendait se fixer de nouveaux objectifs de développement politique pour la prochaine décennie. En 1969, le rapport Barre, qui prônait une plus grande coordination économique, a apporté un nouvel élan, et le sommet de La Haye, de la même année, a consacré officiellement l'UEM comme un nouvel objectif. Les dirigeants européens ont chargé un groupe de haut niveau présidé par le Premier ministre luxembourgeois de l'époque, Pierre Werner, de préparer un rapport sur les moyens permettant de mettre en œuvre l'UEM avant 1980.

Le rapport Werner — L'UEM en trois étapes

En octobre 1970, le groupe Werner a remis son rapport final, qui exposait un processus en trois étapes pour réaliser l'UEM sur une période de dix ans. L'objectif final serait la convertibilité irréversible des monnaies, la libéralisation totale des mouvements de capitaux et la fixation permanente des taux de change — voire l'adoption d'une monnaie unique. Pour y parvenir, le rapport préconisait un renforcement de la coordination des politiques économiques, avec des taux d'intérêt et une gestion des réserves décidés au niveau communautaire, et une harmonisation des politiques budgétaires nationales.

DU RAPPORT WERNER AU SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN: DE 1970 À 1979

Malgré leurs divisions concernant certaines grandes recommandations du rapport, les États membres ont marqué leur accord de principe, en mars 1971, sur une approche de l'UEM en trois étapes. La première, qui visait à réduire les marges de fluctuations des taux de change, devait être lancée à titre expérimental, sans aucun engagement quant aux étapes suivantes.

Malheureusement, la stratégie de Werner partait du principe que les taux de change par rapport au dollar resteraient fixes. Quand les États-Unis ont décidé, en août 1971, de laisser flotter le dollar, une nouvelle onde d'instabilité est venue pousser le mark allemand à la hausse et ruiner les espoirs de maintenir une parité plus étroite entre les monnaies de la Communauté.

Le serpent dans le tunnel

Pour redresser la situation, en mars 1972, les États membres ont créé le **«serpent dans le tunnel»**, un mécanisme destiné à maintenir les fluctuations de leurs monnaies (le serpent) dans des marges étroites par rapport au dollar (le tunnel). Destabilisé par les crises pétrolières, les divergences politiques et la faiblesse du dollar, le serpent a perdu, en l'espace de deux ans, la plupart de ses membres pour se réduire finalement à une zone mark allemand regroupant l'Allemagne, le Danemark et les pays du Benelux.

La «mort prématurée» du serpent n'a pas pour autant mis un terme aux efforts pour créer une zone de stabilité monétaire. Une nouvelle proposition en vue de réaliser l'UEM a été émise, en 1977, par le président de la Commission européenne de l'époque, Roy Jenkins. Le **Système monétaire européen (SME)**, lancé en mars 1979, adoptait une forme plus limitée, avec la participation de toutes les monnaies des États membres, hormis la livre sterling.

Roy Jenkins,
président de la Commission
européenne de 1977 à 1981.



© Communautés européennes



DU LANCEMENT DU SME À MAASTRICHT: DE 1979 À 1991

Le contrôle de l'inflation devient une priorité européenne

Le Système monétaire européen reposait sur le concept de taux de change, stables mais ajustables, définis en fonction de l'ECU (European Currency Unit) récemment créé — un panier de monnaies fondé sur la moyenne pondérée des devises du SME. Au sein du SME, les fluctuations des cours étaient contrôlées par le **mécanisme de taux de change (MTC)** et maintenues dans une marge de $\pm 2,25\%$ par rapport aux taux pivots, à l'exception de la lire italienne, qui pouvait fluctuer de $\pm 6\%$.

Si l'objectif premier du SME était de réduire l'instabilité des taux de change, perçue comme une entrave au commerce, aux investissements et à la croissance économique, sa création a sans nul doute été facilitée par un nouveau consensus parmi les États membres, qui considéraient désormais le contrôle et la réduction de l'inflation comme une priorité économique. Le SME représentait une innovation radicale car les taux de change ne pouvaient désormais être modifiés que par un accord mutuel de la Commission et des États membres participants — un transfert de l'autonomie monétaire sans précédent.

Le SME — Une décennie de succès

Durant les premières années, de nombreux réalignements sont intervenus au sein du SME. Mais au moment des négociations sur le traité de Maastricht en 1990-1991, le système avait eu le temps de faire ses preuves. La variabilité, à court terme, des taux de change entre les monnaies européennes a été considérablement réduite grâce à la convergence des taux d'inflation, combinée à un contrôle des taux d'intérêt portant sur le taux de change, à une approche commune des interventions sur le marché des changes et à un contrôle des capitaux.

Ce succès, tout comme la précieuse expérience acquise dans la gestion conjointe des taux de change par les banques centrales de la Communauté, formait une toile de fond encourageante pour les discussions sur l'UEM.

La monnaie unique compléterait le marché unique



Le débat sur l'UEM a mis en évidence la nécessité de compléter le marché unique, ce programme, adopté en 1985, en vue de supprimer tous les obstacles à la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux. Il apparaissait clairement qu'il serait difficile de profiter pleinement des bénéfices du marché intérieur avec les coûts de transaction relativement élevés résultant de l'existence de plusieurs monnaies et de taux de change instables.

En outre, de nombreux économistes et gouverneurs de banques centrales estimaient que l'autonomie monétaire nationale n'était pas compatible avec les objectifs communautaires de libre-échange, de libre circulation des capitaux et de taux de change fixes. Aux yeux de nombreux observateurs, cette opinion a plus tard été confirmée par la période d'instabilité qui a frappé le MTC en 1992-1993, causant le retrait de la lire italienne et de la livre sterling, et l'élargissement des marges de fluctuation à 15%..



Le rapport Delors prône la mise en place de l'UEM en trois étapes

En juin 1988, le **Conseil européen** réuni à Hanovre a créé le «Comité pour l'étude de l'Union économique et monétaire», présidé par Jacques Delors, alors président de la Commission européenne, au sein duquel siégeaient les gouverneurs de toutes les banques centrales de la Communauté. Leur rapport unanime, présenté en avril 1989, définissait l'objectif de l'union monétaire comme la libéralisation totale des mouvements de capitaux, l'intégration complète des marchés financiers, la convertibilité irréversible des monnaies, la fixation irrévocable des parités et le remplacement éventuel des devises nationales par une monnaie unique.

Selon le rapport, il serait possible d'y parvenir en trois étapes, allant d'une coordination économique et monétaire plus étroite à l'adoption d'une monnaie unique, avec une banque centrale européenne indépendante et des règles concernant l'ampleur et le financement des déficits budgétaires nationaux.



Jacques Delors,
président de la Commission
européenne de 1985 à 1995.

Les trois étapes sur la route de l'UEM





© Communautés européennes



Vers une union politique, économique et monétaire: le traité de Maastricht.

En route pour Maastricht

Suivant les recommandations du rapport Delors, le Conseil européen de Madrid de juin 1989 a décidé de franchir la première étape de l'UEM en juillet 1990. Ensuite, le Conseil européen de Strasbourg de 1989 a sollicité l'organisation d'une conférence intergouvernementale, afin de déterminer les révisions à apporter au traité pour passer à la deuxième et à la troisième étape de l'UEM.

La première étape consistait à réaliser complètement le marché intérieur, en commençant par la coordination des politiques économiques et en levant tous les obstacles à l'intégration financière. Pour les étapes

suivantes, les gouverneurs de banques centrales ont réalisé d'importantes tâches préparatoires qui ont grandement facilité le travail de révision du traité.

Le traité sur l'Union européenne a été approuvé, en décembre 1991, par les chefs d'État ou de gouvernement lors du Conseil européen de Maastricht. L'Europe a ainsi décidé de se doter d'une monnaie unique forte et stable, avant la fin du siècle.

Pour que l'Union économique et monétaire puisse offrir un cadre propice à la croissance et à l'emploi en évitant les perturbations, il était nécessaire que les économies des États membres aient atteint un degré de convergence élevé avant l'introduction de la monnaie unique. En conséquence, le traité sur l'Union européenne fixait les «critères de convergence de Maastricht» auxquels les États membres devaient satisfaire pour adopter l'euro (voir le tableau 1). Il convenait, en outre, que les États membres parviennent à une convergence des lois et des dispositions nationales régissant leurs banques centrales et leurs politiques monétaires.

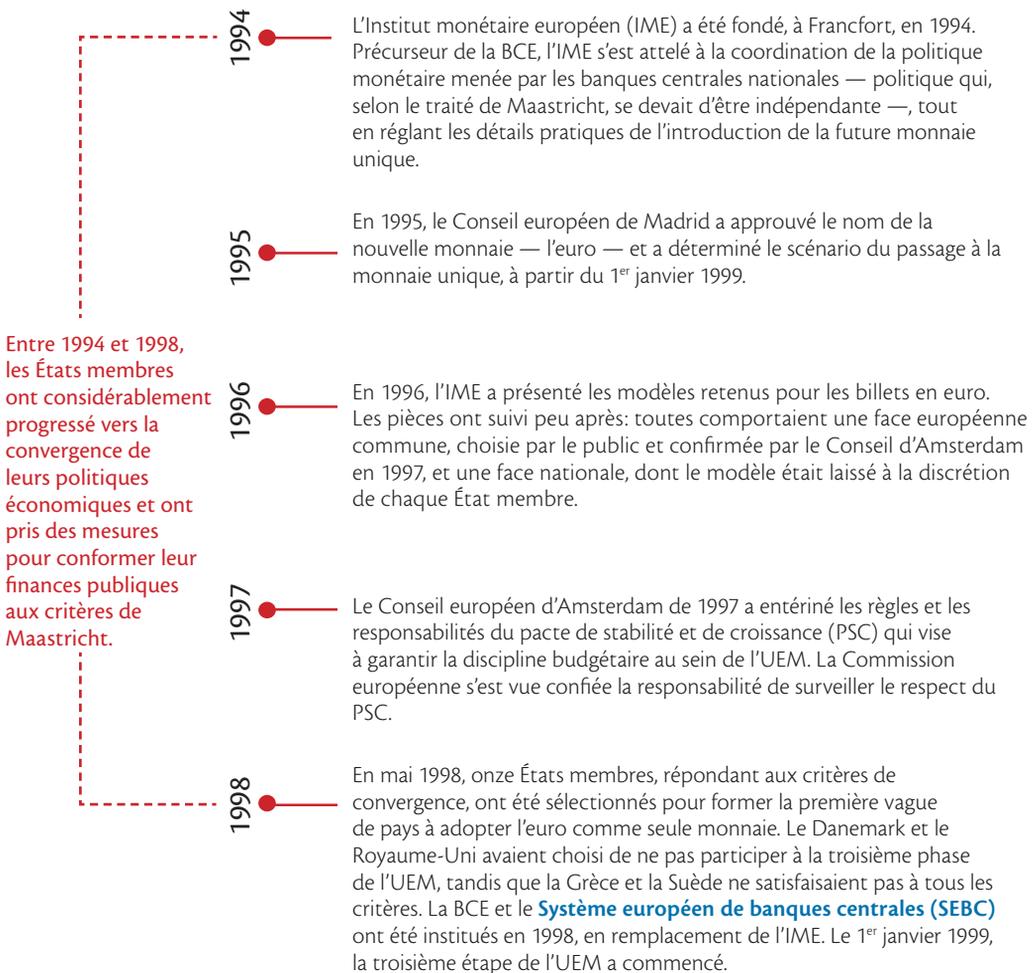
Tableau 1 — Les critères de convergence de Maastricht

Ce qui est mesuré	Comment c'est mesuré	Critères de convergence
<i>Stabilité des prix</i>	Harmonisation du taux d'inflation des prix à la consommation	Ne pas dépasser de plus de 1,5 % le taux des trois États membres qui présentent les meilleurs résultats
<i>Finances publiques saines</i>	Déficit public exprimé en % du PIB	Valeur de référence: ne pas dépasser 3 %
<i>Finances publiques soutenables</i>	Dettes publiques exprimées en % du PIB	Valeur de référence: ne pas dépasser 60 %
<i>Convergence durable</i>	Taux d'intérêts à long terme	Ne pas dépasser de plus de 2 % le taux des trois États membres qui présentent les meilleurs résultats en termes de stabilité des prix
<i>Stabilité des taux de change</i>	Écart par rapport à un taux central	Participation au MTC durant deux années sans connaître de tensions graves

Les critères de convergence de Maastricht avaient pour but de garantir que l'économie d'un État membre était mûre pour l'adoption de la monnaie unique. Ils constituaient une référence commune pour des finances publiques stables, saines et soutenables, sur laquelle les candidats à la zone euro devaient s'aligner pour attester de la convergence de leurs politiques économiques et de leur aptitude à supporter des chocs économiques. Le critère du taux de change était censé montrer qu'un État membre pouvait gérer son économie sans recourir à la dévaluation.

DE MAASTRICHT À L'EURO ET À LA ZONE EURO: DE 1991 À 1999

Dès lors que l'objectif (l'UEM) et les conditions (les critères de Maastricht) étaient approuvées, l'Union pouvait aller de l'avant. La deuxième étape de l'UEM a débuté en juillet 1994 et a duré jusqu'à l'introduction de la monnaie unique en 1999. Durant cette phase, diverses activités préparatoires ont été entreprises:





© Communautés européennes



Prix affichés en euros sur un distributeur automatique.

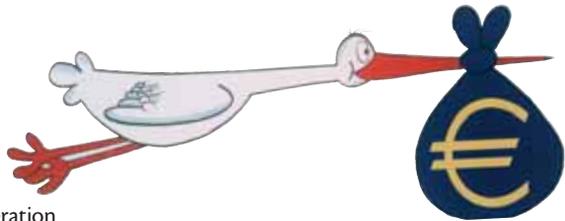
L'euro est lancé: de 1999 à 2002

Le 31 décembre 1998, les taux de conversion entre l'euro et les monnaies des États membres participants ont été irrévocablement fixés. Le 1^{er} janvier 1999, l'euro a été introduit et l'**Eurosystème**, composé de la BCE et des banques centrales nationales (BCN) des États membres de la zone euro, a pris en charge la politique monétaire de la nouvelle zone euro. Il s'agissait du début d'une période de transition qui devait durer trois ans, pour s'achever avec l'introduction des pièces et des billets en euros et le retrait des signes monétaires nationaux. En 2000, le **Conseil** a estimé que la Grèce remplissait les conditions nécessaires pour l'adoption de la monnaie unique, et le pays a rejoint la zone euro, le 1^{er} janvier 2001.

Si l'euro a remplacé immédiatement les devises nationales, qui devenaient des subdivisions de l'euro, il n'existait au départ que sous forme de monnaie scripturale. Les pièces et les billets nationaux restaient en circulation pour les paiements quotidiens en liquide. Durant la période de transition, ce sont les milieux d'affaires et de la finance qui ont commencé à se servir de l'euro pour leurs opérations autres qu'en espèces. Pour les marchés financiers, cette transition s'est opérée immédiatement — le terrain avait été bien préparé et les transactions se faisaient exclusivement en euros. Pour les administrations et les entreprises, la période de transition a été plus longue car elles ont procédé graduellement au passage à l'euro pour leur comptabilité, leurs tarifs et leurs paiements. Pour les citoyens, la partie la plus visible de la transition a été l'apparition du double affichage des prix dans les magasins, les stations d'essence, etc. Cette mesure s'inscrivait dans une vaste campagne de familiarisation du grand public à l'euro et à la future introduction des pièces et des billets.

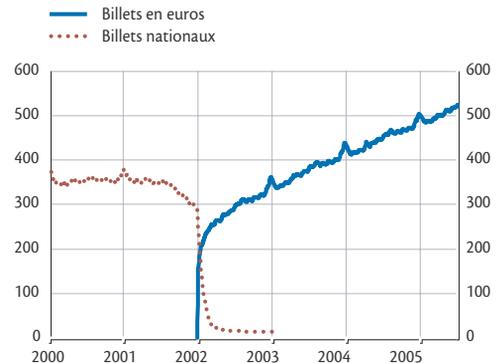
NOUVELLE ANNÉE, NOUVELLE MONNAIE

Le 1^{er} janvier 2002 a eu lieu la plus grande opération de changement de monnaie de l'histoire. Il s'agissait d'un défi d'une ampleur sans précédent qui englobait le secteur bancaire, les transporteurs de fonds, les détaillants, le secteur des distributeurs automatiques et le grand public. Dans un premier temps, près de 144 milliards d'euros en espèces avaient été fournis par les banques centrales aux banques (préalimentation) et par ces banques aux commerces (sous-préalimentation), afin d'éviter les goulets d'étranglement dans la chaîne d'approvisionnement. Les pièces et les coupures en euros étaient donc largement disponibles dans tous les secteurs, dès les premiers jours de 2002. Le 3 janvier 2002, 96 % des distributeurs automatiques de la zone euro délivraient des billets en euros. Et une semaine après son introduction, plus de la moitié des transactions en espèces s'effectuaient déjà en euros.



© Communautés européennes

Valeur totale des billets en circulation de 2000 à 2005 (en milliards d'euros)



Source: Banque centrale européenne.

Le changement fiduciaire a été achevé en deux mois. Le cours légal des pièces et des billets de banque nationaux expirait, au plus tard, à la fin de février 2002, voire plus tôt dans certains États membres. À cette date, plus de 6 milliards de coupures et près de 30 milliards de pièces nationales avaient été retirées de la circulation et, pour plus de 300 millions de citoyens dans douze pays, l'euro était enfin arrivé.

Gérer l'Union économique et monétaire

Tout comme le marché unique, l'UEM n'est pas une fin en soi. Il s'agit d'un instrument au service des objectifs de l'Union européenne, en particulier d'une croissance économique durable et équilibrée et d'un taux d'emploi élevé. Dès le départ, le fonctionnement et les institutions de l'UEM étaient destinés à favoriser ces objectifs à travers la gestion des volets monétaires et économiques de la zone euro.

POLITIQUE MONÉTAIRE

La zone euro dispose d'une seule monnaie, dotée d'une politique monétaire unique et indépendante, administrée par un organe de décision centralisée.

La BCE et les banques centrales des États membres de l'UE constituent le Système européen de banques centrales. Au sein du SEBC, la BCE et les banques centrales de la zone euro forment l'Eurosystème. Les décisions relatives à la politique monétaire dans la zone euro relèvent exclusivement du conseil des gouverneurs de la BCE, qui comprend les gouverneurs des banques centrales nationales des États membres ayant adopté l'euro et les membres du directoire de la BCE. Le conseil des gouverneurs de la BCE est son principal organe de décision.



Situation au 1^{er} janvier 2007



POLITIQUE ÉCONOMIQUE

La politique économique de la zone euro reste largement du ressort des États membres, bien que le traité CE leur impose de coordonner leurs politiques économiques en vue de réaliser les objectifs de la Communauté. Cette coordination est assurée par la Commission et le Conseil «Ecofin», composé des ministres de l'économie et des finances des États membres. Plusieurs organes et instruments contribuent à la coordination.

L'Eurogroupe

Il s'agit d'une structure informelle rassemblant les ministres de l'économie et des finances des États membres de la zone euro, qui élit son propre président pour un mandat de deux ans. La Commission et la BCE participent également aux réunions. L'Eurogroupe entend être un forum de discussion sur la coordination des politiques et d'autres questions en rapport avec la zone euro.



© Communautés européennes

Jean-Claude Juncker,
Premier ministre et ministre
des finances du Luxembourg
et président de l'Eurogroupe.

Le pacte de stabilité et de croissance

En mettant l'accent sur la surveillance des économies des États membres, le PSC contribue à faire régner la discipline fiscale au sein de l'UEM et à garantir des finances publiques saines. La Commission contrôle le déficit budgétaire et la dette publique, dont les valeurs maximales fixées par le traité sont respectivement de 3 % et de 60 % du produit intérieur brut (PIB). Si ces limites sont franchies, le Conseil peut entamer une procédure de déficit excessif qui prévoit, en dernier ressort, des pénalités financières contre l'État membre concerné.



Les grandes orientations des politiques économiques (GOPE)

Ces orientations constituent le principal instrument de coordination des politiques économiques de l'UE. Elles ont un rôle crucial à jouer pour promouvoir la stabilité macroéconomique, les réformes structurelles et le bon fonctionnement de l'UEM. Les GOPE sont des lignes directrices non contraignantes pour les politiques économiques de la Communauté et des États membres. Elles se fondent sur le dialogue entre les institutions européennes et les États membres concernant les politiques économiques. Dans le prolongement de ce débat, la Commission européenne peut émettre des recommandations à l'attention de la Communauté et des États membres, que le Conseil des ministres entérine. Le Conseil et la Commission européenne supervisent la mise en œuvre de ces lignes directrices. Les GOPE servent de référence pour l'appréciation des décisions en matière de politique économique qui en découlent aux niveaux national et européen. En cas de non-conformité, le Conseil peut formuler une recommandation non contraignante en vue d'une mesure correctrice.

Vers un élargissement de la zone euro

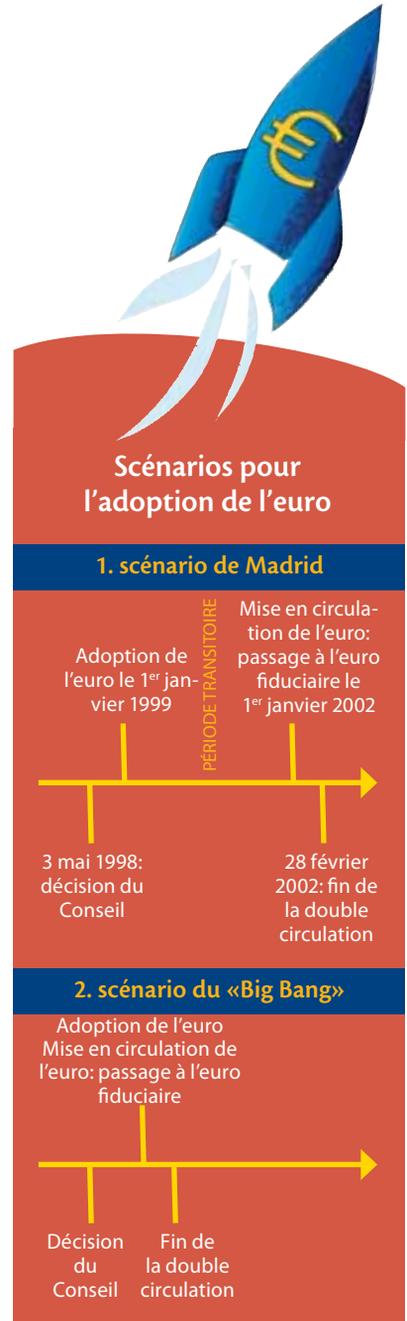
Les États membres qui ont rejoint l'UE en 2004 et 2007 font partie de l'UEM — ce qui veut dire qu'ils coordonnent leurs politiques économiques avec celles des autres États membres et que leurs banques centrales participent au SEBC. Toutefois, comme ils ne sont pas entrés dans la zone euro dès leur adhésion, leur statut officiel jusqu'à l'adoption de la monnaie unique est celui d'«États membres faisant l'objet d'une dérogation». Ce statut leur est conféré par l'acte d'adhésion et leur impose de devenir membres à part entière de la zone euro. Les nouveaux États membres n'ont pas rejoint immédiatement la zone euro car ils ne satisfaisaient pas aux critères de convergence. Le traité d'adhésion leur accorde donc du temps pour procéder aux ajustements nécessaires à la convergence de leur économie. Le premier des nouveaux États membres à rejoindre la zone euro a été la Slovénie, en 2007.

LA NÉCESSITÉ D'UNE CONVERGENCE

Les critères de convergence — les critères de Maastricht — sont les objectifs économiques et les changements institutionnels qu'un pays doit réaliser avant d'adopter la monnaie unique et d'entrer dans la zone euro. Les indicateurs macroéconomiques présentés dans le tableau 1 servent à mesurer la convergence.

SCÉNARIOS POUR L'ADOPTION DE L'EURO

Si les pays qui veulent rejoindre la zone euro doivent satisfaire aux critères de convergence, le scénario d'introduction de la monnaie unique peut varier parmi les derniers arrivants. Quand la zone euro a été créée, les États membres fondateurs ont eu une période de transition de trois ans entre l'adoption, en 1999, de l'euro comme «monnaie scripturale» pour les transactions autres qu'en espèces et l'introduction des pièces et des billets en euros en 2002. Dans ce «scénario de Madrid», comme on l'appelle, une période transitoire de trois ans permet aux citoyens et aux entreprises de se préparer à la monnaie unique avant de l'avoir en poche. Durant cette période, ils continuent à utiliser leur monnaie nationale pour les paiements en espèces. Cependant, plusieurs futurs États membres de la zone euro opteront pour un scénario dit «de Big Bang» dans lequel ils adoptent l'euro comme monnaie fiduciaire dès leur adhésion à la zone euro et retirent rapidement de la circulation leurs monnaies nationales.





LA ZONE EURO



État des lieux

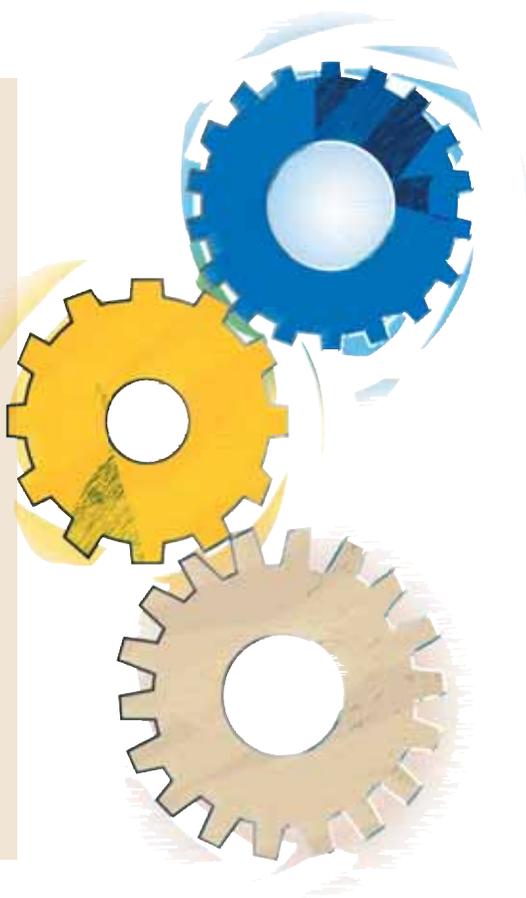
DES INSTITUTIONS FORTES POUR UNE ÉCONOMIE SAINES

Le cadre institutionnel de gestion de l'UEM est une réussite évidente, qui reflète la volonté des États membres de la zone euro de coopérer sur des questions économiques «d'intérêt commun». Cette coopération est vitale pour la croissance et pour l'emploi — et pour l'amélioration du niveau de vie — que le marché unique et l'UEM visent à favoriser.

Des pays comme les États-Unis et le Japon ont une politique monétaire et une politique fiscale centralisées, menées par un seul gouvernement. Dans la zone euro, les choses sont différentes. S'il existe une politique monétaire indépendante et centralisée conduite par la BCE, la politique fiscale, qui porte sur les rentrées et les dépenses des budgets nationaux, est du ressort des différents gouvernements, bien que soumise à certaines règles fixées au niveau européen. La coopération et la coordination en matière fiscale entre les États membres de la zone euro constituent donc un élément clé de l'Union économique et monétaire.

L'UEM est bâtie sur plusieurs piliers solides qui ont fait leurs preuves dans la gestion de son fonctionnement:

- Le **Système européen de banques centrales**, qui rassemble les banques centrales de tous les États membres de l'UE, l'Eurosystème — c'est-à-dire la BCE et les banques centrales nationales des États membres qui ont adopté l'euro — et la BCE. C'est la BCE qui détermine la politique monétaire, avec une mission claire: assurer la stabilité des prix.
- La **Commission européenne** qui, par l'entremise de son commissaire et de sa direction générale chargée des affaires économiques et financières, contrôle et évalue la situation économique dans les États membres et émet des recommandations.
- Le **Conseil**, dans sa composition «Affaires économiques et financières» (Conseil «Ecofin»), au sein de laquelle les ministres de l'économie et des finances des États membres se rencontrent pour définir les grandes lignes de la politique économique et se prononcer sur les recommandations de la Commission, qui participe également aux réunions. Les ministres de la zone euro constituent l'Eurogroupe — une structure informelle à laquelle sont associées la Commission et la BCE.

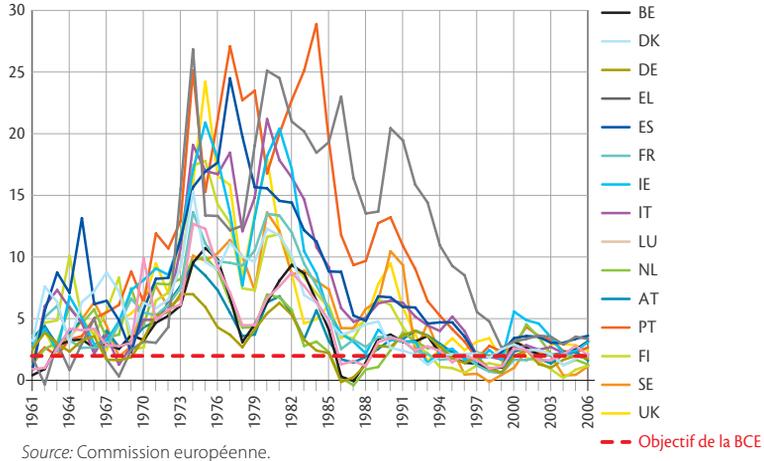




LA STABILITÉ ÉCONOMIQUE — UN AVANTAGE POUR TOUS

Les turbulences monétaires et l'inflation élevée qui ont marqué une bonne partie des années 70 et 80 ont suscité bien des incertitudes et des difficultés. Toutefois, durant la construction de l'Union économique et monétaire, l'inflation a fortement chuté et s'est maintenue par la suite à des niveaux assez faibles. La première mission de la BCE est d'assurer la stabilité des prix à moyen terme en gardant l'inflation à un taux annuel se situant juste sous la barre des 2 %. L'évolution de l'inflation est présentée dans le graphique ci-contre.

Convergence des taux d'inflation: zone euro 12 (augmentation annuelle en %)



Une inflation faible et des prix stables présentent de nombreux avantages pour les entreprises et les consommateurs:



- Le crédit à la consommation coûte moins cher et son remboursement est moins incertain. Les citoyens peuvent donc emprunter plus facilement de l'argent, par exemple pour acheter une maison ou une voiture, sans avoir à s'inquiéter outre mesure quant à l'évolution future des taux d'intérêt.

Taux du crédit hypothécaire dans quatre pays de la zone euro



- Les entreprises sont encouragées à investir. Quand l'inflation est élevée et imprévisible, les organismes de crédit comptent une marge de sécurité dans les taux d'intérêt, appelée prime de risque. Avec une inflation basse et stable, ces marges de sécurité ne sont plus nécessaires, ce qui libère des fonds pour permettre aux entreprises d'investir plus — ce qui est profitable à la croissance et à l'emploi.
- C'est aussi un avantage pour la société, la cohésion sociale et les ménages à plus faibles revenus. Les brusques variations de l'inflation creusent le fossé entre les riches et les pauvres. Avec une inflation stable, les moins favorisés sont mieux protégés contre l'érosion de leurs ressources et de leur pouvoir d'achat.

LA MONNAIE UNIQUE — UN COMPLÉMENT DU MARCHÉ UNIQUE

Les transactions dans plusieurs devises entraînent des coûts supplémentaires et rendent les comparaisons de prix plus difficiles, même au sein du marché unique. La monnaie unique — l'euro — gomme ces inconvénients et présente des avantages tant pour les consommateurs que pour les entreprises:

- Les coûts des opérations de change au passage des frontières — les frais de transaction — ont disparu dans la zone euro. Cela représente des économies substantielles pour les voyageurs, qu'ils se déplacent pour affaires, pour leurs études ou pour leur agrément. Auparavant, une personne avec 1 000 marks allemands en poche et traversant quinze États membres en changeant chaque fois son argent, se serait retrouvée à son retour avec moins de 500 marks allemands sans avoir acheté quoi que ce soit. Aujourd'hui, quelqu'un qui partirait avec 1 000 euros arriverait avec la même somme au terme de son périple.
- L'euro apporte au marché unique une transparence des prix. Les consommateurs et les entreprises peuvent facilement comparer les prix des marchandises et des services dans toute l'UE. La concurrence entre les fournisseurs s'en trouve renforcée, et les prix subissent une pression à la baisse dans la zone euro. Cette transparence est favorisée par la faiblesse et la stabilité de l'inflation, car les variations dans les prix se remarquent plus aisément. La concurrence est encore accrue par le développement de l'e-commerce sur l'internet, qui facilite les comparaisons des prix entre plusieurs pays.
- Les frais de transaction peuvent être très importants — avant l'adoption de l'euro, ils se situaient entre 0,3 % et 0,4 % du PIB de l'UE, soit 20 à 25 milliards d'euros. Les entreprises supportaient une large part de ces coûts quand elles envoyaient des biens, des personnes et des capitaux à travers l'UE. Avec la disparition des frais de transaction dans la zone euro, ces fonds peuvent être consacrés à des investissements productifs en termes de croissance et d'emploi, et les échanges intracommunautaires sont encouragés. En outre, l'absence de frais de transaction dans le marché unique rend la zone euro plus attrayante pour les investisseurs étrangers.



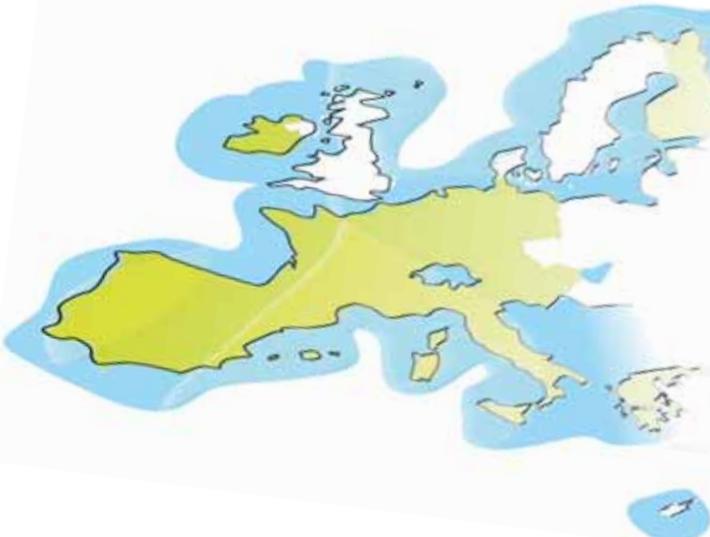
© Christophe Marjollet/PhotoAlto



© Communautés européennes



© Imagesource





LE RÔLE INTERNATIONAL DE L'EURO

L'euro est une monnaie internationale forte. Grâce à l'engagement des États membres de la zone euro, à la fermeté et à la visibilité de la gestion de la **politique monétaire** par la BCE, et au poids de la zone euro dans son ensemble, l'euro est devenu une monnaie attrayante au niveau mondial, à l'instar du dollar américain ou du yen japonais. Le tableau 2 compare certains indicateurs économiques importants de la zone euro et de l'UE avec les États-Unis et le Japon :



© Christophe Marjoler/Photo-Aïto

Tableau 2

Indicateurs clés (2004)	Zone euro	UE-25	États-Unis	Japon
Population (en millions)	311	459	294	127
PIB (trillions d'euros calculés à parité de pouvoir d'achat (PPA))	7,6	10,3	10,2	3,3
Part du PIB mondial (% à PPA)	15,3	21,1	20,9	6,9
Exportations (*) (biens et services en % du PIB)	19,5	12,8	9,8	13,6
Importations (*) (biens et services en % du PIB)	17,8	12,6	15,1	11,6

(*) En excluant les échanges intra-européens.

Source: données de la BCE, 2004.

Comme le montre le tableau, la zone euro forme un bloc solide et ouvert en termes d'échanges commerciaux. Cette ouverture, combinée à la force de l'euro dans l'UEM, comporte plusieurs avantages :

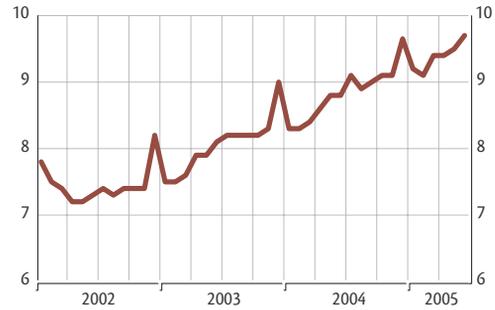
- En tant que plus grande puissance commerciale du monde, la zone euro représente une destination attrayante pour les pays qui souhaitent étendre leurs activités au sein du marché unique. Les entreprises de la zone euro peuvent facturer et payer en euros, ce qui réduit les coûts et les risques, tout en permettant une meilleure planification des affaires.
- L'euro est une monnaie de réserve attractive pour d'autres pays. La part de l'euro dans les réserves de change, détenues par les banques centrales du monde entier, est en augmentation et tournait autour de 25 % à la fin de 2004, soit beaucoup plus que les devises nationales qu'il a remplacées.
- La force de l'euro et son utilisation croissante dans le commerce international permettent à la zone euro de mieux se faire entendre des institutions et des organismes financiers internationaux, comme le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et la Banque mondiale. Si les États membres sont souvent directement représentés au sein de ces organes, le Conseil Ecofin, la Commission et la BCE participent séparément, ou dans le cadre d'une délégation de l'UE, à des réunions de ces institutions qui les concernent.



L'euro en chiffres

Quelque 14 milliards de coupures en euros ont été imprimés, pour une valeur de 633 milliards d'euros, ainsi que 52 milliards de pièces — représentant 250 000 tonnes de métal — en prévision du lancement de l'euro. Environ 7,8 milliards de billets d'une valeur de 140 milliards d'euros étaient disponibles dans la zone euro le matin du 1^{er} janvier 2002, quand l'euro fiduciaire a été lancé. Depuis, la demande n'a cessé de croître, comme le montre le graphique (les pics de croissance sont dus à une demande plus forte durant la période de Noël).

Nombre total de billets en euros en circulation de 2002 à juin 2005 (en milliards)



Source: BCE.



En 2005, on comptait près de 10 milliards de coupures en euros en circulation, pour un montant total de plus de 500 milliards d'euros, et plus de 63 milliards de pièces, pour une valeur de plus de 16 milliards d'euros. Le nombre de distributeurs automatiques de billets dans la zone euro dépasse les 229 000.

La BCE détient le droit exclusif d'autoriser l'émission de billets de banque en euros. Leur production est partagée entre les banques centrales nationales. Les pièces sont frappées par les États membres de la zone euro dans des quantités approuvées par la BCE.



L'euro en images



LES BILLETS DE BANQUE EN EUROS PRÉSENTENT TOUS LES MÊMES MOTIFS

Ils ont été choisis lors d'un concours organisé dans toute l'Union européenne. Les projets retenus s'inspirent du thème «*époques et styles en Europe*» et illustrent les styles architecturaux qui caractérisent sept périodes de la culture européenne: le classique, le roman, le gothique, la Renaissance, le baroque et le rococo, l'architecture utilisant le verre et l'acier et l'architecture moderne. Tous représentent des éléments comme des fenêtres, des portails et des ponts. Les billets ont des tailles différentes, des couleurs contrastées et des zones en relief qui aident les malvoyants à les reconnaître.

Signes de sécurité

Les billets et les pièces en euros portent des signes de sécurité avancés pour combattre la contrefaçon. Une impression «en relief» confère un toucher spécial aux billets, qui ont aussi des filigranes, des fils de sécurité et des hologrammes visibles des deux côtés. Les pièces sont protégées par leurs compositions métalliques uniques et d'autres caractéristiques reconnaissables par les machines qui acceptent les pièces de monnaie.



© BCE

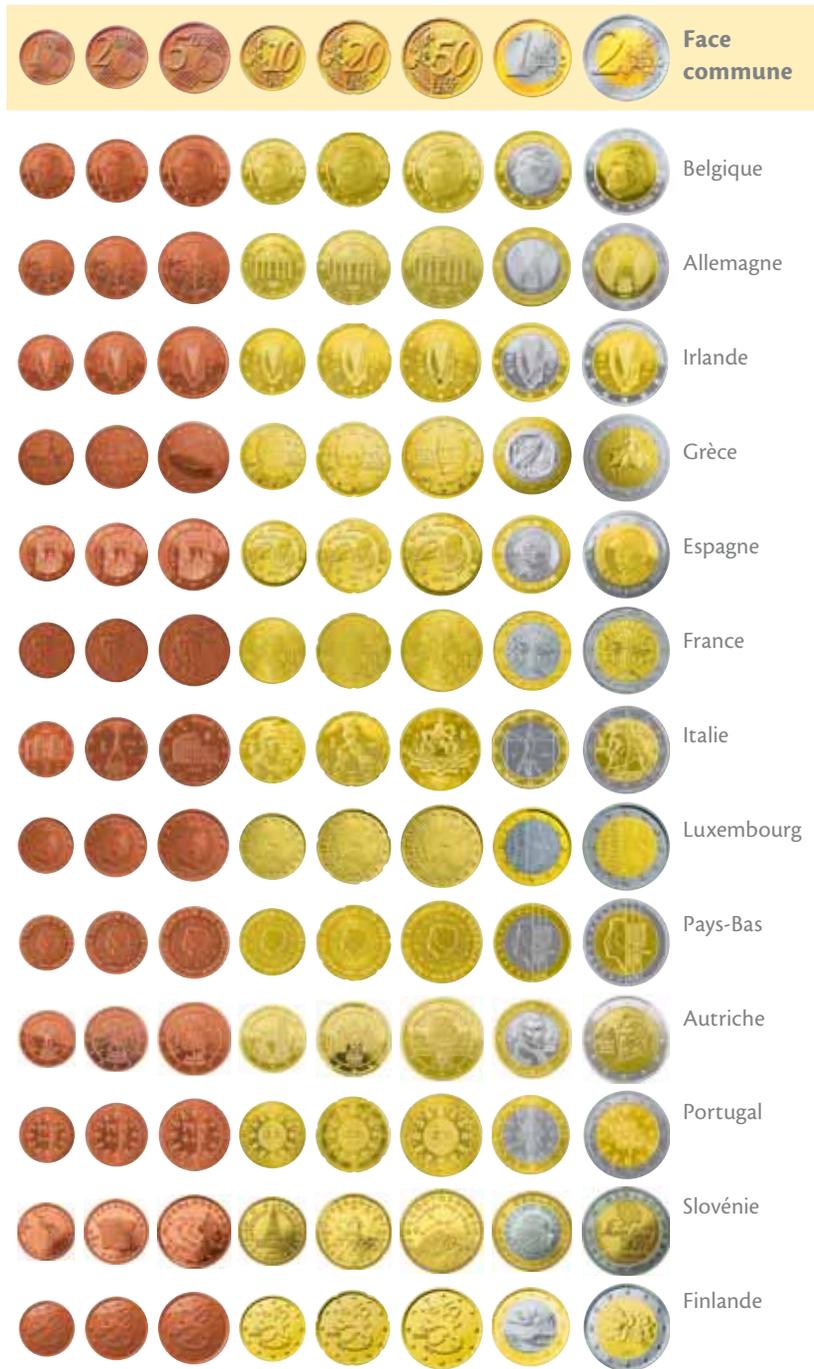
Le site internet de la BCE contient une animation présentant les signes de sécurité: <http://www.ecb.eu>

LES PIÈCES EN EUROS ONT DES MODÈLES DIFFÉRENTS

Les pièces en euros présentent sur une face un motif commun, et sur l'autre un graphisme propre à chaque pays. Les membres de la zone euro choisissent leurs propres séries de dessins, qui reflètent leur histoire ou leur culture — souvent sélectionnées par concours. Monaco, Saint-Marin et la Cité du Vatican sont autorisés à frapper leurs propres pièces, au même titre que les membres de la zone euro. Les graphismes communs de plusieurs pièces représentent une carte de la zone euro; ce dessin sera actualisé pour en refléter l'élargissement. Les nouveaux dessins communs apparaîtront sur les pièces émises par les nouveaux membres de la zone euro et seront aussi introduits progressivement par les membres existants.

Modèles commémorant des événements particuliers

Chaque État membre de la zone euro peut émettre une pièce commémorative de 2 euros une fois par an. Ces pièces ont les mêmes caractéristiques et la même face commune que les pièces de 2 euros normales. Ce qui les différencie, c'est le dessin commémoratif qui orne la face nationale. Par exemple, la Grèce a émis une pièce commémorative, en 2004, pour les Jeux olympiques d'Athènes, et en 2005, la Finlande a frappé une pièce commémorative de 2 euros pour célébrer la fondation des Nations unies et l'adhésion de la Finlande.





Glossaire

Banque centrale européenne (BCE): la banque centrale chargée de la zone euro. La BCE gère en toute indépendance la politique monétaire de la zone euro.

Banque centrale: une banque nationale qui gère les réserves monétaires d'un pays et contrôle la mise en circulation de la monnaie.

Bretton Woods: désigne le système de gestion monétaire internationale adopté en 1944 par les grandes puissances industrielles mondiales. Il imposait aux signataires de lier leur monnaie au cours de l'or afin de soutenir la stabilité monétaire internationale.

Conseil (Conseil de l'Union européenne): comprend les représentants des gouvernements des États membres. C'est l'organe de décision de l'Union européenne. Les représentants des gouvernements se réunissent selon différentes compositions; ainsi, les ministres responsables des questions environnementales siègent au Conseil «Environnement».

Conseil européen: réunions des chefs d'État ou de gouvernement des États membres de l'Union européenne et du président de la Commission européenne.

Ecofin: le Conseil de l'Union européenne dans sa formation réunissant les ministres de l'économie et des finances des États membres de l'UE.

Eurogroupe: Les ministres de l'économie et des finances des États membres de la zone euro.

Eurosystème: partie du SEBC qui se compose des banques centrales de la zone euro et de la BCE.

Marché unique: une union douanière avec des politiques communes sur la liberté de circulation des capitaux, des biens, de la main-d'œuvre et des services. Un marché unique est similaire à un marché commun, mais il insiste davantage sur la suppression des entraves aux échanges commerciaux, comme les normes techniques et les taxes — il est plus «harmonisé». L'UE était d'abord un marché commun, et avec le traité de Maastricht en 1992, elle est devenue un marché unique.

Mécanisme de taux de change (MTC): un élément du système monétaire européen, dans lequel les membres du SME s'engageaient à maintenir les cours de leurs monnaies dans des limites strictes par rapport à l'ECU. Le MTC a été remplacé lors de l'introduction de l'euro, en 1999, par le MTC II, dans lequel les devises des États membres de l'UE sont liées à l'euro, avec une marge de fluctuation de $\pm 15\%$.

Politique fiscale: concerne la gestion des revenus de l'État (par exemple des impôts) et des dépenses publiques (par exemple les dépenses de santé).

Politique monétaire: concerne la gestion de l'apport de liquidités dans une économie, par exemple en mettant de la monnaie en circulation ou en fixant les taux d'intérêt.

Serpent dans le tunnel: un mécanisme destiné à contrôler la fluctuation des cours par rapport au dollar américain, mis en place par la Communauté européenne en 1972. Le «serpent» désigne les monnaies, tandis que le «tunnel» fait référence au cours du dollar.

Système européen de banques centrales (SEBC): comprend les banques centrales de l'UE et la BCE.

Système monétaire européen (SME): un système de contrôle des fluctuations des cours, instauré par la Communauté européenne, en 1979, pour remplacer le «serpent dans le tunnel».

Traité CE: voir le traité de Rome.

Traité de Maastricht (traité sur l'Union européenne): signé, en 1992, dans la ville néerlandaise de Maastricht entre les États membres de la Communauté européenne, le traité de Maastricht a étendu les attributions de la Communauté européenne pour fonder l'Union européenne, et a débouché sur la création de l'Union économique et monétaire et de l'euro.

Traité de Rome (traité instituant la Communauté économique européenne): a été signé, en 1957, à Rome pour fonder la Communauté économique européenne, qui a précédé la Communauté européenne. Il a été rebaptisé «traité instituant la Communauté européenne» (traité CE) par le traité de Maastricht.

Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant au nom de la Commission n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations données ci-après.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet, via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2007

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous posez sur l'Union européenne

Un numéro unique gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(* Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels

Direction générale des affaires économiques et financières de la Commission européenne
http://ec.europa.eu/economy_finance/index_en.htm

Eurostat — Office statistique des Communautés européennes
<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>

Banque centrale européenne
<http://www.ecb.eu/>

Commission européenne
<http://ec.europa.eu/>

Euro
<http://ec.europa.eu/euro>

Commission européenne

UNE EUROPE, UNE MONNAIE

Le chemin vers l'euro

2007 — 20 p. — 17,6 × 25 cm
ISBN 92-79-04479-6

© Communautés européennes, 2007

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source
Printed in Belgium

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE



UNE EUROPE, UNE MONNAIE

Le chemin vers l'euro

Le 1^{er} janvier 1999 est une date historique car c'est ce jour-là qu'a été créée une union monétaire entre onze pays de l'Union européenne, avec une monnaie unique: l'euro.

Les billets et les pièces en euros ont été mis en circulation le 1^{er} janvier 2002. Cependant, la création d'une monnaie unique européenne était depuis longtemps en gestation et son histoire remonte aux origines mêmes de l'Union européenne. Cinquante ans après que le traité de Rome a jeté les bases de l'actuelle Union européenne, aujourd'hui, l'euro est la réussite la plus éclatante et la plus visible dans le processus d'intégration européenne.

L'aventure historique de l'euro est décrite dans la présente brochure et dans le poster qui l'accompagne, disponibles sur le site de la Commission européenne: http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/general/general_en.htm



Office des publications
Publications.europa.eu

ISBN 92-79-04479-6



9 789279 044793